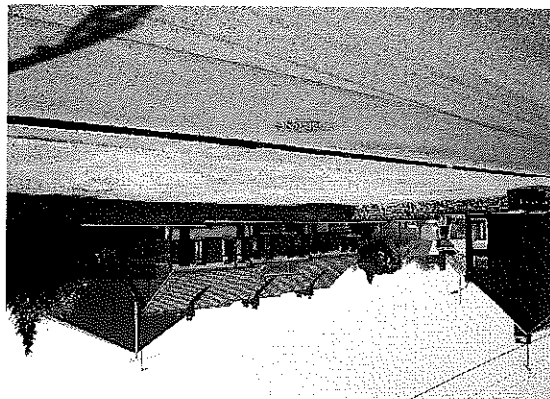
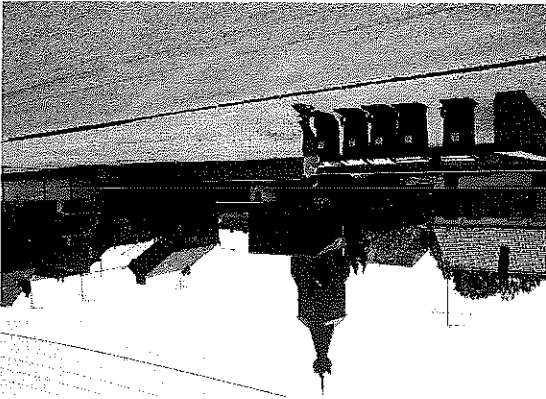


B. La requalification du terrain de la rue Neuve

Suite au déplacement d'une ancienne grange située désormais sur la place de l'hôtel de ville, la commune se trouve aujourd'hui en possession d'un espace libre de tout usage, autrefois occupé par l'imposant bâtiment.

Situé dans la rue Neuve, sur laquelle il s'ouvre directement, et à proximité immédiate de l'église, de la salle polyvalente ainsi que d'un petit béguinage, cet emplacement fait l'objet de projets d'aménagement émanant de la municipalité.



Au premier plan, directement accessible à partir de la rue Neuve, le terrain communal ; au second plan, le béguinage et l'église Saint-Michel.

En effet, celle-ci souhaite soit y conforter le stationnement des véhicules, soit encore y implanter une placette d'agrément.

En relation avec l'analyse sectorielle et le schéma global réalisés sur le centre de la commune, un choix sera formulé par la municipalité.

Quelle que soit la future vocation de cet espace, la commune souhaite le relier à la place de l'église en réaménageant une liaison piétonne encore partiellement existante.

L'éclairage de la liaison piétonne et de l'espace à aménager fait également partie des attentes communales.

RENDU ATTENDU

Sur la base du choix formulé précédemment par les responsables communaux, le bureau d'études élaborera plusieurs scénarios contrastés d'aménagement de cet espace.
A partir du scénario retenu par la municipalité, les propositions d'aménagement seront présentées à l'échelle de (l'avant-projet sommaire ?).